



Le Carrefour de solidarité internationale Résumé du cadre de référence

1. Historique du CSI

En 1972, Développement et paix Estrie et le Rallye Tiers-monde Estrie décident d'embaucher conjointement un animateur afin d'effectuer leur campagne de sensibilisation aux réalités du Tiers-monde en collaboration avec d'autres organisations telles que SUCO. Ainsi est né le Carrefour régional de coopération internationale (CRCI) qui prendra le nom de Carrefour de solidarité internationale lors de son incorporation en 1976.

1.1 Éducation du public

De 1976 à 1985, le CSI concentre ses activités en matière d'éducation du public à la solidarité internationale. La solidarité démontrée auprès des peuples en lutte du Chili ou de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud sont des exemples de campagnes alors menées en région. L'un des événements marquants de l'histoire du CSI fut la réalisation, en 1982, de la «Symphonie des deux mondes», une activité organisée pour faire connaître le travail du CSI et financer ses activités. Ce concert, diffusé sous la Présidence d'honneur de Dom Helder Camara, un évêque progressiste du Brésil, fut un réel succès.

1.2 Projets outre-mer

Au début des années 1990, le CSI commence à financer davantage ses propres projets en partenariat avec des ONG du Sud. Un premier programme de développement de quatre ans au Mali marquera un tournant dans l'appui financier du CSI vers des actions de développement sur de plus longues périodes. En 1992, le CSI réduit le nombre de pays d'intervention à six lui permettant notamment d'entretenir des liens beaucoup plus étroits avec ses partenaires outre-mer. Suite à une évaluation de l'ACDI et d'une seconde d'un évaluateur indépendant, le CSI est reconnu comme un organisme-programme. Ceci mènera le CSI à obtenir son premier financement en mode pluriannuel pour la période 1995-1998. Cette première programmation intégrée incluait les projets outre-mer, les stages et le volet de la communication sociale.

1.3 Stages à l'étranger

En 1985, le CSI et le département de Technique d'assistance sociale organisent un premier stage de groupe en République dominicaine. Cette initiative n'était alors pas cautionnée par le Cégep de Sherbrooke, ce qui faillit mettre une fin abrupte à ce premier stage de groupe. Heureusement, les années 1990 sont marquées par la diversification de l'offre de stages en initiant des collaborations, notamment avec le Cégep de Sherbrooke et le Collège Champlain, et en participant au tout nouveau programme Québec sans frontières.

1.4 Commerce équitable

Le volet commerce équitable est apparu quant à lui en 2002 en transformant du karité provenant des associations de femmes avec lesquelles le CSI travaille au Mali. En 2004, le CSI introduit le café *El Palto*, en provenance de l'organisation péruvienne PRO-A, en partenariat avec le Centre missionnaire Mariannahill. En 2008, une réflexion plus approfondie a mené le CSI à privilégier l'éducation du public concernant le commerce équitable tout en offrant à la population une grande variété de produits équitables.

2. Mission

Le Carrefour de solidarité internationale est un regroupement d'organismes oeuvrant pour la solidarité internationale, la justice sociale et le développement durable.

3. Raison d'être

Le Carrefour de solidarité internationale croit que les causes de la pauvreté, au Nord comme au Sud, sont d'ordre structurel et non pas individuel. Conséquemment, les actions du CSI sont orientées en fonction de la lutte contre les causes qui engendrent la pauvreté et non seulement du soulagement des symptômes de la pauvreté. Les actions du CSI s'inscrivent dans une perspective de changement social, c'est-à-dire d'un processus de transformation observable dans le temps qui affecte de façon pérenne la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale de collectivités et modifie le cours de leur histoire.

4. Orientations générales

Le Carrefour de solidarité internationale soutient des projets et des programmes de développement en collaboration avec des partenaires estriens et internationaux qui répondent aux besoins identifiés par les populations les plus appauvries de nos pays de concentration. Le CSI favorise les échanges entre des organisations et des communautés estriennes et du Sud afin qu'elles puissent développer des liens de partenariat et ainsi élargir le mouvement de solidarité internationale en région. Il permet aussi à des jeunes volontaires de 18 à 35 ans de réaliser des expériences concrètes de coopération internationale dans les projets et les programmes qu'il appuie en collaboration avec ses partenaires du Sud. Le CSI sensibilise la population estrienne, les jeunes en particulier, aux enjeux internationaux. Enfin, le CSI fait la promotion d'un commerce plus juste et équitable, notamment par des activités de sensibilisation et par la commercialisation de produits issus du commerce équitable.

5. Valeurs portées par le CSI

✚ 5.1 Solidarité

La solidarité, première valeur portée par le CSI, signifie que nous reconnaissons que les peuples partagent des intérêts communs et que, par le fait même, nous sommes unis par des liens d'interdépendance. Cette solidarité se traduit par une reconnaissance des richesses culturelles, sociales et des expertises réciproques.

✚ 5.2 Partenariat et coopération

Le partenariat signifie que nous choisissons de développer des relations à long terme avec nos homologues du Sud et nos partenaires régionaux. Les partenariats ainsi développés sont fondés sur le partage de valeurs et d'objectifs communs et caractérisés par des relations d'égal à égal basées sur la transparence des échanges et le partage des responsabilités. En ce qui a trait à la coopération, inhérente au partenariat, elle se réalise dans une perspective de renforcement mutuel, de complémentarité, de partage des savoirs et dans le respect de l'autonomie de chacun.

✚ 5.3 Justice

Nous visons à combattre toute forme d'inégalité et d'injustice. Nous croyons au respect et à l'égalité des droits pour tous et toutes. À cet égard, l'égalité entre les sexes prend une place prédominante dans les actions posées par le CSI. La juste répartition des richesses et des ressources est inhérente à la valeur de justice.

✚ 5.4 Démocratie et participation citoyenne

Nous croyons en la participation des citoyennes et citoyens aux exercices démocratiques qui permettent à ces derniers d'exercer une influence positive dans leur milieu de vie. L'exercice de la démocratie doit se vivre tant au plan politique qu'organisationnel. Le CSI croit à un modèle de gouvernance qui favorise la prise en compte des besoins, intérêts et expertises des populations.

6. De la parole aux actes

La mission et les valeurs portées par le CSI sont au cœur des actions de l'organisation. Les valeurs sont les points de références pour nous guider dans nos orientations, décisions, actions et attitudes et ce, tant pour les administrateurs, les employé(e)s que les bénévoles.

✚ 6.1 Projets outre-mer et partenariat

Le CSI appuie des programmes de développement en collaboration avec des partenaires locaux du Pérou, du Mali, de la République dominicaine, du Nicaragua et d'Haïti. Ces projets visent à répondre aux besoins fondamentaux des populations appauvries (eau, santé, éducation,

alimentation), mais également à renforcer les capacités des hommes et des femmes afin qu'ils puissent influencer, à moyen et à long terme ainsi que de façon durable, les politiques de développement de leur région et de leur pays. Chaque projet ou programme vise la prise en charge des populations de leur propre développement.

6.2 Stages de volontariat outre-mer

Le CSI permet chaque année à près d'une centaine de jeunes de réaliser une expérience concrète de coopération et de solidarité internationale auprès de ses partenaires outre-mer. En plus de vivre une expérience interculturelle et d'initiation à la solidarité internationale, les jeunes peuvent ainsi développer leurs compétences professionnelles et leurs habiletés personnelles tout en appuyant le travail de nos partenaires du Sud et ce, dans un esprit de partage des connaissances et des expériences réciproques. Les stages de coopération permettent de former une relève consciente des enjeux de la mondialisation tout en développant chez elle des compétences interculturelles.

6.3 Communication sociale

Le CSI réalise chaque année des activités d'éducation à la solidarité internationale. Ces activités visent à sensibiliser et à informer la population estrienne sur les grands enjeux internationaux tels la mondialisation, l'environnement, la souveraineté alimentaire, etc. Le CSI porte en région les revendications des campagnes nationales (ex. JQSI). Il offre également au grand public la possibilité de poser des actions de solidarité en lien avec les valeurs portées par l'organisation. Par l'entremise de projets spéciaux, il propose à des publics ciblés (ex. : milieu scolaire et institutionnel) des outils adaptés à leur réalité afin d'encourager leur engagement. Comme regroupement d'organismes, le CSI appuie les projets d'éducation de ses groupes membres. En outre, il entretient des liens étroits avec les médias régionaux afin de faire rayonner les actions de solidarité posées en région, en plus de connaître ses actions outre-mer et les activités réalisées par les stagiaires volontaires.

6.4 Commerce équitable

Le CSI est engagé dans la voie du commerce équitable se donnant pour objectif de participer à une amélioration des pratiques économiques et commerciales identifiées comme largement responsables du mal-développement, de la paupérisation, de l'exclusion. L'originalité du volet du commerce équitable du CSI vient notamment du fait que la réflexion est traduite en actions - nous dénonçons les pratiques commerciales inéquitables, mais nous proposons aussi un commerce différent et bien réel – et inversement.

Pour le CSI, l'amélioration des pratiques signifie :

- Sensibiliser, éduquer, porter à la connaissance du public les réalités du commerce et de l'économie mondialisée ;
- Proposer des façons de faire différentes, des gestes à la fois concrets et symboliques ;
- Chercher à influencer les décideurs économiques et politiques, par le levier de l'opinion publique, pour qu'ils adoptent des comportements plus responsables et légifèrent en ce sens.

6.5 Gouvernance et vie associative

Le CSI est d'abord un regroupement d'organismes. Pour cette raison, les organisations membres composent la majeure partie de la base sociale du CSI. Ceci se reflète dans la composition du conseil d'administration composé de sept membres organismes et deux membres individuels. Le CSI vise la parité hommes/femmes dans la composition de son conseil d'administration.

Solidaires de la mission du Carrefour de solidarité internationale de susciter la solidarité internationale en regroupant les organismes de l'Estrie, les membres du CSI, le personnel, la direction générale et le conseil d'administration, s'engagent à accomplir cette mission dans un esprit de gestion participative. Cette notion implique l'information, la consultation et la mobilisation de l'ensemble des membres de l'organisme afin d'en assurer le fonctionnement optimal. Ce mode de fonctionnement se traduit concrètement par des comportements de collaboration et par la participation des membres du conseil d'administration, du personnel, de la direction générale et des organisations et individus membres à des comités qui influencent la gestion de l'organisme.

6.6 Interventions grand public et représentation

C'est en fonction des valeurs portées par le CSI que les membres du conseil d'administration, la direction et le personnel, identifient les causes qu'ils appuient publiquement. Le CSI concentre ses efforts en fonction des réalités vécues par les populations du Sud. Cependant, comme les causes des injustices au Nord et au Sud sont souvent les mêmes, le CSI est sensible aux injustices vécues au Nord et apporte son soutien à des groupes d'ici lorsqu'il le juge opportun.

Le CSI croit à l'importance de la concertation et du travail en réseau. Par conséquent, il identifie les lieux de représentations où il peut contribuer à mettre de l'avant, de façon concertée, ses valeurs et ses idées. À cet égard, le CSI est membre de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) et adhère à la Charte de principe pour le développement solidaire ainsi que la Charte de principes des droits humains.

Au plan régional, le CSI est membre de Solidarité populaire Estrie, un regroupement d'organisations populaires, communautaires, syndicales, religieuses et internationales qui lutte pour une plus grande justice sociale.